

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis no 12/95 concernant une demande de crédit de Fr 420'000.--, à la création d'un giratoire "Route de l'Etraz - Rue de la Gare ."

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est accordée à trouver le projet nécessaire au bon déroulement de la circulation sur la Route de l'Etraz et à la sortie "Rue de la Gare - Route de l'Etraz". La construction du giratoire projetée devrait efficacement contribuer à :

- ralentir la vitesse des véhicules
- fluidifier le trafic

et, par conséquent, accroître la sécurité et, dans une certaine mesure, abaisser les nuisances dues au bruit.

La commission a rencontré M. Kappeler, municipal, lors de sa séance du 19 avril. Elle le remercie d'avoir répondu avec précision aux questions qui lui ont été posées. Il en est ressorti que le projet présenté est simple, fonctionnel et non luxueux.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- 1 - d'adopter le préavis municipal no 12/95 relatif à une demande de crédit de Fr 420'000.-- pour la réalisation d'un giratoire "Route de l'Etraz - Rue de la Gare",
- 2 - d'accorder un crédit de Fr 420'000.-- pour la réalisation des travaux,
- 3 - de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances,
- 4 - de répartir l'amortissement du montant de Fr 420'000.-- sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de Fr 14'000.-- par année en l'imputant au service des routes,

5 - de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr 5'000.--
au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Prangins, le 26 avril 1995

MM
Ch. Favre



G. Mütschler



V. Pont (rapporteur)



J.-P. Bussard



A. Zermatten
(excusé)

